

L'utilisation d'outils et les masses en mouvement



Travailler à la chaîne, utiliser un chariot élévateur, conduire un véhicule, se trouver dans un environnement avec des particules en suspension, manier une meuleuse ; autant de situations qui nous exposent au risque d'entrer en contact avec des éléments externes de façon violente ou insidieuse.

Tous ces risques représentent plus de 15% de l'ensemble des accidents du travail. Cela nous rappelle à quel point des activités d'apparence banale sont potentiellement dangereuses. Avant d'utiliser une machine quelconque, il est indispensable de prendre le temps de lire le mode d'emploi, même si cette action peut s'apparenter à une perte de temps, elle est, bien au contraire, un gage non seulement de sécurité mais aussi d'efficacité.

A titre d'exemple, l'utilisation inadaptée d'une meuleuse peut entraîner un éclatement du disque avec des conséquences souvent dramatiques pour celui qui l'utilise. De nombreux accidents de ce type sont à déplorer chaque année.

La vigilance reste un facteur primordial dans la manipulation des machines, une baisse de celle-ci provoque une augmentation importante du risque d'accident.

" Les pièces en mouvement ou en rotation sont des éléments dangereux qui peuvent provoquer de graves lésions. Comme le montre la vidéo, le risque de happement est la conséquence de la présence d'une personne à proximité d'un mécanisme tournant à vitesse importante. Dans mon secteur d'activité, c'est-à-dire les remontées mécaniques et

domaines skiables, on retrouve principalement ce risque dans les gares de remontées mécaniques ou au sommet des pylônes avec le passage du câble dans les poulies.

La réglementation machine impose de capoter toute pièce en mouvement afin d'éviter le contact avec le travailleur. Il s'avère que cela n'est pas toujours possible et dans ce cas, des mesures compensatoires doivent être obligatoirement mises en œuvre. Par exemple, parmi les bonnes pratiques nous pouvons avoir un détecteur qui stoppe l'énergie de la pièce en mouvement en cas de présence d'une personne dans la zone dangereuse, ce qui arrêtera le risque immédiat de happement. Lorsqu'il n'est pas possible d'isoler le danger de l'utilisateur, il est impératif de former la personne aux risques encourus et de limiter la fréquence d'exposition. Une analyse des risques de la zone de travail doit systématiquement être mise en place pour étudier d'autres solutions afin d'éviter le plus possible cette situation dangereuse. "

Tuiles qui glissent d'un toit, charge qui se détache, tournevis tombant d'une nacelle... Des objets peuvent être mis en mouvement accidentellement, lors de manutentions, sur les lieux de stockage, autour des postes de travail, etc., et chuter. Les zones de travail en contrebas et les compagnons qui s'y trouvent peuvent être impactés.

Les chutes d'objets peuvent survenir lors d'opérations de manutention, au moment de la prise ou de la charge d'objets, qu'il s'agisse de matériaux ou d'outils. De nombreux dispositifs, notamment de protection collective et individuelle, existent pour se prémunir de ce risque. Elle se caractérise par le mouvement d'une pièce uniquement mue par la gravité avec une vitesse initiale quasi nulle.